



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECTORAT

DEC 6

BP 46184

14061 CAEN Cedex

Tél. : 0231300893

dec6@ac-caen.fr

**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE
(C.A.E.A)
SESSION 2020**

Références : Décret n° 2015-193 du 19 février 2015 et arrêtés du 19 février 2015 (JO du 21 février 2015) -
Note de service n° 2019-167 du 20/11/2019 (BOEN n° 45 du 05/12/2019).

Les épreuves se dérouleront le **mercredi 20 mai 2020 à 14h00**.

Les inscriptions se dérouleront du **mercredi 29 janvier au mercredi 11 mars 2020**.

Les épreuves écrites s'effectuent sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM).

Durée totale de l'épreuve écrite d'admissibilité : 3 heures

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission se compose de deux parties :

- **1^{ère} partie** : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation) - Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;

- **2^{ème} partie** (durée trente minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers.

La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site du Rectorat www.ac-normandie.fr / rubrique *Scolarité Etudes / Examens / Périmètre de Caen / Autres examens*, en cliquant sur le formulaire « CAEA Dossier d'inscription ».

Les dossiers, accompagnés des pièces justificatives, devront être adressés pour le **mercredi 11 mars 2020, cachet de la poste faisant foi**, à l'adresse suivante :

Rectorat de Caen – DEC 6 - 168 rue Caponière - 14061 CAEN Cedex

Conditions d'inscriptions :

Cet examen est ouvert aux étudiants ou professeurs ayant suivi des études, en formation initiale ou continue, et souhaitant participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.